



L'an deux mil vingt, le 1<sup>er</sup> septembre à 18 heures, le conseil syndical s'est réuni à Grand Lac Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget à Aix-Les-Bains, sous la présidence de Mme FABRE Maryse, pour la délibération ci-dessous.

Nombre de membres en exercice :	34.
Nombre de membres présents :	38.

Date de 1<sup>ère</sup> convocation : 14 août 2020

Date d'affichage :

<u>Présents :</u>	<i>Titulaires :</i> BALTHAZARD Pierre-Louis, BASTIEN Patrick, BERTHOMIER Christian, BRUN Pierre, CAMUS Gilles, DUMAZ Régis, EXERTIER DIT MONNARD Philippe, FABRE MARYSE, FERRARI Sandra, GALENE Pierre-Damien, GENNARO Alexandre, GIMENEZ André, GINOLLIN Pascal, GOGNY Christian, GONTHIER Gérard, GRELLIER Jean-Marc, HAERINCK Sabrina, HUYNH Antoine, LEOUTRE Jean-Marc, MANZATO Jean-Marie, MONTORO-SADOUX Marie-Pierre, MORAND Marc, PETIT GUILLAUME Sophie, POILLEUX Nicolas, POMMAT Dominique, REVOL Karine, TICHKIEWITCH Serge, TRAHAND Cécile, TURNAR Alexandra, VAIRYO Nicolas, VANIN Gaëtan, VIAL Jean-Marc. <i>Suppléants (votant) :</i> REGAIRAZ Michel, WILLANO Valérie. <i>Suppléants (non-votant) :</i> BEBERT Thierry, EXERTIER Bruno, FRAYSSE Claudie, PIERRETON Christophe,
<u>Excusés :</u>	DUMAZ Gérard, SALOMON Marie-Thérèse.
<u>Absents :</u>	-

### ADMINISTRATION GENERALE – ELECTION DU PRESIDENT

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L5211-1 à L5211-20, L5212-16, et L5711-1 à L5711-5 ;

VU l'Arrêté préfectoral en date du 11 octobre 2018 approuvant la modification des statuts du Syndicat mixte des stations des Bauges ;

VU l'article 6 des statuts du Syndicat mixte des stations des Bauges fixant le nombre de représentants des collectivités membres en date du 17 septembre 2018 ;

VU la délibération 15-20-C du 1<sup>er</sup> septembre 2020 désignant le secrétaire de séance ;

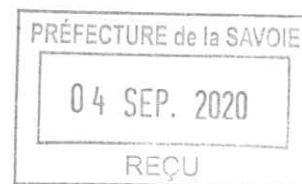
VU la délibération 16-20-C du 1<sup>er</sup> septembre 2020 se rapportant à la création du bureau de vote ;

Mme FABRE Maryse, doyenne d'âge, propose la candidature de :

- Mme FERRARI Sandra au poste de PRESIDENT.

Le résultat du vote à bulletins secrets est le suivant :

. Présents et représentés :	34	
. Abstentions :	0	
. Votants :	34	
. Bulletins blancs :	6	
. Bulletins nuls :	0	
. Suffrages exprimés :	<b>28</b>	voix pour FERRARI Sandra
. Majorité absolue :	15	



A obtenu :

- Mme FERRARI Sandra ayant obtenu la majorité au 1<sup>er</sup> tour de scrutin est proclamé PRESIDENTE du Syndicat mixte des stations des Bauges.

Le conseil syndical, après avoir délibéré à la majorité,

➤ **APPROUVE la nomination de Mme FERRARI au poste de présidente.**

Fait à AIX-LES-BAINS, le 1<sup>er</sup> septembre 2020



LA PRESIDENTE doyenne,  
FABRE Maryse

Certifié exécutoire  
compte-tenu de la date de transmission en Préfecture, le

☞ Votants :	34
☞ Pour :	28
☞ Contre :	0
☞ Abstention (s) :	0
☞ Blanc (s) :	6

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la date d'affichage de la décision et de sa transmission au contrôle de légalité, et dans un délai de deux mois à compter de sa notification aux candidats ayant participé à la procédure ou à compter de la réponse du Syndicat mixte, si un recours gracieux a été préalablement déposé.